

Mairie de l'Huisserie Centre administratif municipal 17 place de l'église 53970 L'HUISSERIE Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301193-20230906-2023-UTV-07-09-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2023 Affichage : 08/09/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 31 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 17

Absent : 1

Pouvoirs: 9

Votants: 26

Secrétaire de

séance : Stanislas SALMON

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	\boxtimes		Fabienne LEMONNIER		\boxtimes
Gwendoline BERNARD	\boxtimes		Marie-Ange MARGUERITE		
Régis BOUGLÉ		×	Nicolas MOREL	\boxtimes	
Jean-Marc BOUHOURS		×	Maryvonne OGER		\boxtimes
Émily CHATELLIER		\boxtimes	Chantal PLACÉ	\boxtimes	
André CHAUVIN		×	Monique PORTIER	\boxtimes	
Anthony CIVET		\boxtimes	Claire QUINTON		X
Noëlle DELAHAIE		×	Éliane RENOUARD	\boxtimes	
Valérie FOUCHER	\boxtimes		Stanislas SALMON	\boxtimes	
Emmanuel HAMON	\boxtimes		Guylène THIBAUDEAU	\boxtimes	
Fabrice HUMEAU	⊠		Jean-Pierre THIOT	\boxtimes	
Anne-Marie JANVIER		\boxtimes	Olivier TRICOT	\boxtimes	
Marc LANDSHEERE	Ø		René VAUCORET	\boxtimes	
Nathalie LE ROUX	\boxtimes				



Ont donné pouvoir : Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Guylène THIBAUDEAU.

Absente: Claire QUINTON

CONVENTION C.A.U.E / CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'AMENAGEMENT URBAIN SUR LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'EGLISE ET SES ABORDS

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-07-09

Annexe 4: Projet de convention C.A.U.E (1 document)

La politique d'aménagement et de développement du Centre-Ville visant une évolution du cadre de vie harmonieuse invite à réfléchir avec tous les acteurs compétents et concernés afin notamment de préserver la qualité paysagère, de mettre en avant son architecture et de dynamiser l'attractivité de l'habitat et du commerce.

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) peut apporter son savoir-faire et l'ensemble de son expérience en matière de conseil à la maitrise d'ouvrage,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention bipartite entre le CAUE et la Ville de l'Huisserie jointe à la présente,

Considérant notamment l'apport attendu du CAUE sur la poursuite de la réflexion sur le centre bourg et notamment sur le secteur de la Place de l'Eglise et ses abords immédiats,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, patrimoine et voirie du 30 août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 31 août 2023,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre le CAUE de la Mayenne et la Ville de l'Huisserie, définissant les engagements comme suit :

- Le CAUE s'engage à répondre à la mission de conseil à la maitrise d'ouvrage d'aide à la programmation en matière d'aménagement urbain dans le secteur de la Place de l'Eglise et de ses abords
- La Ville de l'Huisserie s'engage notamment à verser en contre- partie une participation financière de 3 500 euros
- La convention est établie pour une durée de 9 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente entre le CAUE de la Mayenne et la Ville de l'Huisserie, définissant les engagements comme suit :

- Le CAUE s'engage à répondre à la mission de conseil à la maitrise d'ouvrage d'aide à la programmation en matière d'aménagement urbain dans le secteur de la place de l'Eglise et de ses abords
- La Ville de l'HUISSERIE s'engage à verser en contre- partie une participation financière de 3 500 euros

La convention est établie pour une durée de 9 mois.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire, Jean-Pierre THIOT